

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

N° INSEE : 25539

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Seloncourt DCM20260310-10	Séance du 10 mars 2026 à 18h30 L'an deux mil vingt-six , le dix du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal - après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
Date d'envoi de la convocation : le 02 mars 2026 Date d'affichage et de publication sur le site internet de la commune : le 11 mars 2026	
Etaient présents () Daniel BUCHWALDER, Françoise PAICHEUR, Jean-Marc ROBERT, Maryline CHALOT, Mathieu GAGLIARDI, Laurence DI VANNI, Jean FORESTI, Catherine JACQUOT, Nicolas PIERGUIDI, Jean-Claude PERROT, Alain KMOCH, Jean-Luc MIESKE, Madeleine MAUFFREY, Patrick LIEGEART, Christine GUEY, Lysiane MABIRE, Brigitte ALZINGRE, Romuald GADET, Sophie MOREL, Clément GIRARD, Léa LEMOINE, Eric LANUSSE CAZALE, Michel BARBE, Régis ARNOLD, Denis TISSERAND, Christian TOITOT, Sergio BEE, Sylvie WERNY, Béatrice ROCH. Etaient excusés ayant donné procuration () a donné procuration à ,	
Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum étant atteint (XX membres présents) il ouvre la séance. En application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal nomme M/MmeXXXX pour remplir les fonctions de secrétaire.	
Nbre de membres : - En exercice : 29 - Quorum : 15 - Présents : - Ayant donné procuration : - Absents : - Ayant pris part au vote :	Résultat du vote : - Pour : - Contre : - Abstention :

OBJET : CONVENTION BIPARTITE DE COOPERATION CONCERNANT LE PROJET DE VOIE DE STOCKAGE DES VEHICULES DES USAGERS DE LA DECHETERIE

L'accès à la déchèterie rue du Bas de Boutonneret pose un problème de remontée des files d'attente sur la route départementale RD35 et cette situation bloque notamment l'accès au lotissement du Clos champêtre et des Ateliers Municipaux.

De ce fait, Pays de Montbéliard Agglomération projette la création d'une voie de stockage de véhicules pour les usagers de la déchèterie.

La présente convention d'une durée de trente ans a pour objet de définir les modalités d'entretien et la gestion ultérieure de cette nouvelle voie :

- La réalisation des travaux sera assurée sous maîtrise d'ouvrage de Pays de Montbéliard Agglomération.
- La gestion et l'entretien de la nouvelle voie seront du ressort de la Commune de Seloncourt.
Les éléments à entretenir, détaillés en annexe 1 de la convention sont les suivants :
 - La nouvelle voie (structure, couche de roulement et ouvrages de voirie) ;
 - Les petits aménagements (îlots, clôture, murets...)
 - La signalisation verticale et horizontale

La Commission Voirie, réunie le 23 février 2026, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A** de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les termes de la convention jointe en annexe ;
- **AUTORISE** le Maire ou son Représentant à signer la convention et tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER